

**GROUPE DE TRAVAIL CLIMAT REDD –GTCR- Rénové
(GTCR-R)
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**



COMITE DE PILOTAGE

N°Réf. :...../COPILGTCRR/O4/2018

Kinshasa, le 05 Avril 2018

Monsieur le Coordonnateur National du GTCRR

Concerne : Mise en place des Commissions Techniques en appui à la Coordination Nationale

Se référant de l'article 18 point f des Statuts du GTCRR, donnant la prorogative à l'AG, à savoir : *décider de la création des sous-commissions ou cellules de travail Jugées utiles pour l'efficacité de l'organisation ;*

Conformément à l'article 26, point h du statut, qui stipule que : *le copil doit assurer le coaching de la coordination nationale dans la mise en œuvre des programmes, projets et activités ;* ainsi que du règlement d'ordre intérieur dans son article 45 qui stipule que : *selon les besoins et sur décision motivée du Comité de Pilotage, la Coordination nationale peut être renforcée par des Commissions techniques ad hoc.*

Considérant les orientations soulevées dans la document programme « Appui à la société civile GTCRR financé par FONAREDD et porté par PNUD » qui insiste à ce point : «, *la société civile devrait être encouragée à réorganiser le travail de ses commissions thématiques et à prioriser ces dernières sur base des objectifs premiers du plaidoyer et de la possibilité de créer des synergies pertinentes, de façon à mobiliser efficacement les membres et organisations dans le but d'apporter des inputs techniques sur ces différents sujets* »¹.

Soucieux d'appuyer l'équipe de la coordination pour l'atteindre les résultats escomptés,

Prenant en compte les recommandations lors de la session ordinaire du Copil de mois d'Avril 2018 **le comité de pilotage décide ce qui suit :**

(i) La mise en place des commissions techniques suivantes :

1. commission technique élaboration des documents d'accompagnement de la mise en œuvre des activités des projets/programmes du GTCRR ;
2. commission technique Elaboration des documents de plaidoyer du GTCRR ;
3. commission technique Information, Education et Communication(IEC) ;
4. commission technique Foncière et Aménagement du Territoire;
5. commission technique Gouvernance Forestière.

¹ Prodod société civile, version finale , Page 7, Tirai 3

(ii) Chaque commission est composé de :

1. 2 personnes ressources et 5 membres ;
2. La représentativité femmes, PA et Jeunes doit être prise en compte dans cette composition.

(iii) Désignation des personnes ressources et membres :

1. Sur base des données existantes (cartographie des compétences, réalisée lors de la restructuration du GTCRR) le chargé de programme va identifier les personnes ressources qui devront animer les commissions et à leur tour les personnes ressources vont désigner les autres membres ;
2. Une liste des personnes désignées et leurs coordonnées sera produit et déposer chez le coordonnateur pour approbation.

(iv) Pour leur fonctionnement, le Tdrs sera produit par le chargé de programme en collaboration avec les personnes ressources de chaque commission puis validé par le coordonnateur national pour définie :

1. les taches de la commission
2. la manière de fonctionner de la commission

(v) les modalités d'appui de la commission :

1. Les modalités d'appui de ces commissions sont définies par le coordonnateur sous avis du COPIL.

(vi) les présentes décisions entrent en vigueur dans la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 05 Avril 2018

Président du Comité de Pilotage GTCRR

Omer KABASELE

**GROUPE DE TRAVAIL CLIMAT REDD –GTCR- Rénové
(GTCR-R)
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**



COMITE DE PILOTAGE

N°Réf. :...../COPILGTCRR/O4/2018

Kinshasa, le 05 Avril 2018

Monsieur le Directeur Pays PNUD

Concerne : La prise en compte des experts du GTCRR pour la mise en œuvre de certaines activités du Projet Appui à la société civile GTCRR.

En se référant du document programme Appui à la société civile GTCRR² (Programme 8.1 financé par le FONAREDD) dont deux axes de travail ont été retenus pour cet appui :

- (1) le renforcement de capacités internes et le soutien au fonctionnement du Réseau et à sa décentralisation
- (2) l'implication du réseau dans le processus à l'aide d'outils participatifs, de partenariats stratégiques et d'interventions externes ciblées. Les principes de participation, de responsabilisation et d'inclusion promus par le programme visent à assurer la pérennité de ses acquis et produits, afin que l'ensemble des membres du GTCR-R se reconnaissent et bénéficient de cette structure renforcée et du professionnalisme.

Considérant les éléments de justification figurant dans le même programme³, à savoir :

- (i) La légitimité de la Société Civile passe également par une véritable professionnalisation du réseau et par l'instauration d'un mode de gouvernance clair et transparent.
- (ii) Face aux autres acteurs de la REDD+, la légitimité du réseau se manifeste par la présentation de représentants compétents et par l'utilisation stratégique des compétences présentes au sein du réseau.
- (iii) Pour ce faire, il est indispensable de cartographier plus en avant les nombreuses compétences de ses membres. **Le fonctionnement du réseau doit en effet reposer sur l'utilisation et la valorisation de toutes les capacités qui le nourrissent à travers ses membres, non seulement dans la capitale mais aussi en province.**
- (iv) La base de données de compétences ouvre la question de l'utilisation de ces dernières, à prendre en compte dans la stratégie nationale de la société civile.
- (v) Quelques pistes ont ici été explorées : en premier lieu, la société civile devrait être encouragée à réorganiser le travail de ses commissions thématiques et à prioriser ces dernières sur base des objectifs premiers du plaidoyer et de la possibilité de créer des synergies pertinentes, de façon à mobiliser efficacement les membres et organisations dans le but d'apporter des inputs techniques sur ces différents sujets.
- (vi) **Egalement, les membres eux-mêmes ont suggéré que soient ouverts des appels d'offre transparents lorsque le réseau a besoin de faire recours à ses membres pour une activité quelconque. Les membres les plus compétents sur le sujet seraient alors sollicités. Dans le**

² Prodoc société civile version finale Page 2

³ Prodoc société civile, version finale, Page 7, Tirai 3

cadre d'un processus complexe tel que la REDD+, un renforcement des capacités est alors indispensable pour permettre aux organisations de participer de façon pleine et effective.

Respectant les procédures PNUD en matière de recrutement des experts et consultants ;

Prenant en compte les procédures GTCRR en matière de recrutement ses experts pour la réalisation d'une activité pour le compte de la plateforme ;

Se rappelant que le GTCRR a une base des données sur les compétences de ses membres et l'utilise déjà pour réaliser des activités et/ou produire des études voire des outils pouvant aider l'avancement de la REDD+, tel est cas du *Guide de consultation des parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre des programmes et projets REDD+ en Rdc, dont la majeure partie des activités ont été faite par les experts du GTCRR* ;

Soucieux d'atteindre l'un des objectifs du projet, qui est de renforcer les capacités du GTCRR et de ses membres qui devrait aussi prendre en considération les expertises existants dans la plateforme ;

Et en se référant de la **lettre PRO/147/20118, PRO/303/CIDD du 14 Mars 2018** ; Nous venons par la présente, pour que vous puissiez considérer et prendre en compte les expertises existantes au sein de la plateforme GTCRR pour la mise en œuvre certaines activités inscrites et approuvées pour l'année 2018 dans le cadre du programme Appui à la société civile GTCRR ; il s'agit plus précisément⁴ :

- **Développer le document de clarification des rôles et responsabilités du GTCRR dans le cadre de la mise en œuvre des investissements REDD+ ;**
- **Réaliser l'analyse des acteurs à mobiliser et identifier des partenaires stratégiques pour le GTCRR ;**
- **Développer et mettre en œuvre le programme de formation du GTCRR décliné à partir de sa stratégie d'innervation.**

Dans l'attente d'une suite favorable de votre part, Veuillez agréer Madame le Directeur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Pour le GTCRR,
Omer KABASELE
Président du Comité de Pilotage GTCRR

Fait à Kinshasa, le 05 Avril 2018

Président du Comité de Pilotage GTCRR

Omer KABASELE

⁴ Lettre de prise en charge des activités du GTCRR pour 2018, signée le 14 Mars 2018